

COMPOSITION DES JURYS
Institut d'Administration des Entreprises - IAE
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **Gestion 2^{ème} année** est ainsi constitué pour le **2^{ème} semestre** de l'année universitaire 2023-2024 :

Président(e) : CHEILLAN Hervé

Membres :

AFOLABI FELIX Elie

BECKER Bernadette

BESOMBES-PETIT Nathalie

CHAPPE Julien

COLLANGE Véronique

DAVID Gilles

DOUSSOT Audrey

EL-MAJOUDI Sanae

FOUCHEROT Irène

GACEM Syrine

GANNA Kenza

JOLY Patrick

LAARADH Kamel

LEDEZMA Ivan

SOURZAT Claire

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 13 février 2024

Le Directeur IAE Dijon
Samuel MERCIER



S. Mercier

